

Du 27 septembre 2017 à 20h00TARIF CANTINE 2017/2018

La Maison Familiale Rurale a répondu favorablement à l'offre de service pour la fourniture des repas de cantine scolaire pour l'année 2017/2018 en fixant le prix du repas livré à 4.04€ (prix identique à l'année précédente).

En tenant compte des informations ci-dessus, il y lieu de fixer le tarif de la cantine scolaire pour l'année 2017/2018.

A l'unanimité le coût du repas est fixé à 4.80€. Le Maire est chargé d'établir une convention avec la Maison Familiale Rurale et est autorisé à la signer.

RENOUVELLEMENT DE 2 POSTES D'ATSEM

Suite à deux départ en retraite, il y lieu de remplacer ces deux postes.

MODIFICATION BUDGETAIRE:

Au budget primitif la somme de 70 000 € a été inscrite sur un compte n'existant pas dans la nomenclature M49.

Il y a lieu donc d'effectuer l'inscription de cette somme sur le compte 658 afin d'équilibrer les virements de la section Fonctionnement à la section d'investissement, il y a lieu également d'inscrire 10.000€ au compte R021.

Voté à l'unanimité

DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA HAUTE-LOUE

M.CAYUELA Jean-Michel, M.CONCHE Daniel et M.MAGNIN Frédéric sont désignés délégués titulaires ainsi que M.FILET Yves, M.LUSSAGNET Philippe et Mme CARTIER Martine sont désignés délégués suppléants, à l'unanimité, pour représenter la commune lors des assemblées du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute- Loue.

DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS AU SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAONE

M.CAYUELA Jean-Michel, Mme DROMARD Marie Thérèse sont désignés délégués titulaires ainsi que M.CONCHE Daniel, M.JANNIN Michel sont désignés délégués suppléants, à l'unanimité, pour représenter la commune lors des assemblées du Syndicat Mixte du Marais de Saône

MISE A JOUR TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERE ET MISE A DISPOSITION DU JARDIN DU SOUVENIR.

Le tarif des concessions au cimetière n'a pas été revu depuis 2000 à l'unanimité le conseil municipal vote les tarifs suivant à compter du 01 janvier 2018.

Tombes

15 m ²	55€
Perpétuelle m ²	150€

Caveaux

Terrain m ²	150€
Droit de raccordement m ²	65.00€

Jardin d'Urnes

15 ans renouvelables	30.00 €
----------------------	---------

Jardin de souvenir	Gratuit
--------------------	---------

ADAPTATIONS BUDGETAIRES – BUDGET COMMUNAL

Les adaptations budgétaires sur le budget communal afin de pouvoir payer les différentes factures à venir sont acceptées à l'unanimité.

MARQUAGE AU SOL

Suite à différentes concordances entre le devis et la facture à l'unanimité le conseil accepte d'annuler et remplacer la délibération remise en préfecture le 28 février 2017.

